

Processus 2018 de mise en candidature du BCEI

Formulaire de mise en candidature

Bienvenue au formulaire de mise en candidature 2018 du BCEI.

Les candidatures au conseil d'administration du BCEI seront acceptées jusqu'au 19 octobre 2018. Le comité des mises en candidature examinera ensuite toutes les candidatures et proposera une liste de 12 candidats à approuver à l'AGA du BCEI, qui aura lieu pendant le [congrès annuel du BCEI](#).

Les candidats élus à l'AGA seront administrateurs au CA et commenceront leur mandat le 1^{er} janvier 2019. Les candidats sont élus pour un mandat d'un an. Les administrateurs pourront être réélus et pourront siéger au CA comme administrateur pour cinq (5) années consécutives.

Remplir ce formulaire et l'envoyer à Leah Nord, Directrice des affaires générales, avec la documentation d'accompagnement avant le 19 octobre 2018 à 23h. Toutes les questions sur le processus d'élections et/ou de candidature peuvent être adressées à Angélique Labine-Fortin (alabine-fortin@cbie.ca ; 613-237-4820, poste 222).

1. Renseignements sur le candidat :

Titre de civilité :

Prénom :

Nom de famille :

Établissement :

Titre :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Langues parlées : Français :
 Anglais :
 Autre (précisez) :

2. Documentation d'accompagnement

S'il vous plaît retourner ce formulaire, avec les documents suivants pour compléter votre candidature :

- C.V.
- Lettre de motivation (600 mots max.) :
- Lettres à l'appui (deux lettres) :

N.-B. : En règle générale, le comité des mises en candidature évaluera les candidats selon leurs connaissances et leur expérience du secteur de l'éducation internationale, ainsi que selon leurs compétences éprouvées de leadership, par exemple, leur expérience au sein de conseils d'administration.

De plus, les candidats seront évalués selon une liste de qualités et compétences souhaitées, que le comité de gouvernance du BCEI a mis au point afin de faire en sorte que, ensemble, le conseil d'administration ait une forte capacité de gouvernance. Il est donc important que la lettre de motivation du candidat mentionne clairement les domaines où il peut faire une contribution. [Cliquez ici pour en connaître la liste complète.](#)

3. Confirmation de l'appui de l'établissement/conseil ou commissions scolaire/école :

Un seul candidat par membre du BCEI peut être mis en candidature. C'est pourquoi les candidats devront confirmer que le président/directeur et le contact principal au BCEI de leur établissement/conseil ou commission scolaire/école les approuvent comme seuls candidats de l'établissement/conseil ou commission scolaire/école en question.

Le candidat doit avertir de la présentation de son nom au conseil d'administration du BCEI :

- (i) le contact principal du BCEI à son établissement/conseil ou commission/école*;
- (ii) le président ou personnel de haut niveau approprié à son établissement/conseil ou commission/école.

En cochant cette case, le candidat confirme avoir informé les deux personnes ci-dessus et être approuvé comme seul candidat de son établissement/conseil ou commission scolaire/école

**Pour obtenir les coordonnées de votre contact principal au BCEI, entrez en contact avec Angélique Labine-Fortin (alabine-fortin@cbie.ca ; 613-237-4820, poste 222).*

4. Préférence de comité du candidat :

Le conseil d'administration du BCEI a trois comités permanents. Indiquez les comités où les forces du candidat pourraient s'appliquer (plusieurs comités peuvent être choisis).

- Comité des finances et de la vérification
- Comité des relations avec les membres
- Comité sur la gouvernance

Nous nous efforcerons de respecter vos préférences, mais d'autres facteurs entrent en jeu, notamment les postes vacants existants, les profils nécessaires, etc.